



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 SEPTEMBRE A 20H00

SALLE DU CONSEIL

HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

Le mardi 15 septembre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de MARLY LA VILLE se réunira en Séance Publique, dans la salle du conseil à l'HOTEL DE VILLE pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AFFAIRES GENERALES

N° 1 - Règlement intérieur du conseil municipal

N° 2 - Recours gracieux – Délibération n° 7/2026 – Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

N° 3 - Constitution de la commission de sécurité et désignation des membres

N° 4 - Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGTC – Alinéa 3 – De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

N° 5 - Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGTC – Alinéa 4 – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

N° 6 - Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGTC – Alinéa 5 – De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

N° 7 - Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGTC – Alinéa 7 – De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

N° 8 - Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGTC – Alinéa 15 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

PERSONNEL

N° 9 - CIG Ile de France – Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion

N° 10 - Modification du tableau des effectifs

URBANISME

N° 11 - Signature d'un acte notarie rectificatif avec la société Bouygues– Emprise des espaces publics ensemble immobilier du Clos Dalibard

N° 12 - Signature d'un bail professionnel avec madame Maïssa LAOUARI – local 2 rue Roger Salengro

INTERCOMMUNALITE

N° 13 - CARPF – CLECT – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

N° 14 - CARPF – Rapport d'activités 2025

A Marly La Ville, le 9 septembre 2026

Le Maire, André SPECO

